Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 24 (1910)

Heft: 4

Artikel: Armorial historique des maisons de l'ordre des Chartreux [suite[

Autor: Courtray, Albert-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-746492

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Armorial historique
des maisons
de l'Ordre des Chartreux

par

Dom Albert-Marie Courtray.

(Suite.)[1]

(Planches XIX-XXI).

44—1219. Notre-Dame de Glandier,

en Limousin, au diocèse de Limoges, aujourd'hui de Tulle. Fondée par Archambaud VI, vicomte de Comborn, supprimée par la Révolution à la fin du XVIIIe siècle, rachetée en 1860, relevée de ses ruines en 1869, elle fut de nouveau évacuée au mois de septembre 1901.

88—I. *D'or à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre,* qui est de Comborn. (Pl. XVI fasc. 3)

Fig. 155 Fig. 156

Sceaux inédits de la chse de Glandier, sur quelques lettres du XVIIIe s., aux arch. de La Valsainte.

Sur trois sceaux, et probablement sur un quatrième dont le type, malheureusement fruste à cet endroit, leur paraît assez semblable. Un seul, du XVIIe siècle, a été publié par Vallier (p. 104 à 105) et d'autres auteurs; les trois inédits, du XVIIIe siècle (fig. 155 et 156), sont dans la collection de La Valsainte.

Au XIXe siècle, ces armoiries se voyaient en plusieurs endroits du monastère reconstruit, particulièrement sur deux objets aujourd'hui à la chartreuse de La Valsainte: le tableau qui sert au Père sacristain pour indiquer tout ce qui concerne le culte (fig. 157), et le socle moderne d'une vieille statue, épave de l'ancien couvent échappée au marteau des vandales, et, pour cette cause, appelée depuis Notre-Dame de Glandier. — Dom Boutrais les a placées au frontispice de son histoire de *La Chartreuse de Glandier* (op. cit.).

89—II. En 1666: *Parti, au premier d'or à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre,* qui est de Comborn, *au second d'azur à trois tours d'argent maçonnées de sable, 2 et 1,* qui est de Pompadour. (Pl. XIX)

Nous avons vu dans l'Introduction d'après Dom Boutrais (*op. cit.*) le motif de cet écusson, dont il sera parlé à nouveau plus loin. Voici exactement le passage de l'acte du 23 août 1666 qui le prescrit: « ... pour ce qui regarde [les armes] sceau et cachet de l'ordre de la maison [de Glandier], a esté arresté que

---

[1] Voir les *Archives héraldiques suisses,* année 1908, p. 32, 77; année 1909, p. 78; année 1910, p. 26, 89, 156.

les armes du dit [seigneur de Pompadour] contractant seront partagées avec [celles des vicomtes] de Comborn suyvant le consentement [promis et] donné par le dit révérand Père général [prieur] de Chartreuse.» (Brunet: *Notice historique sur l'ancienne chartreuse de Glandier*. Brive, 1879, p. 79). Je suppose les mots entre crochets; ils comblent plus ou moins parfaitement les lacunes que présente le texte lacéré du document.

90—III. En 1696: «*De sinople à une fasce componnée d'or et d'azur.*» (Pl. XIX)

Armorial de France, 32,209, p. 440, et 32,243, p. 287.

Armoiries imposées d'office, et que par conséquent la chartreuse n'a probablement pas connues.

91—IV. Au XIXe siècle: *D'azur à la Vierge-mère d'argent accostée de 14 glands d'or renversés, 7 de chaque côté posés en losange, 1, 2, 1, 2, 1; enté en pointe, sous les pieds de la Vierge, d'un écu d'or à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre.* (Pl. XIX)

Fig. 157
Armoiries de Glandier au fronton du tableau dit du sacristain, de cette chartreuse.

C'est le type du sceau-matrice du XVIIe siècle qui a servi de modèle à diverses médailles (fig. 158 et 159) et à deux autres sceaux moins grands, gravés au XIXe avec légende en français (fig. 160); l'un d'eux est un timbre sec. Leurs emblèmes ont été apposés comme armoiries au moins sur plusieurs vitraux du cloître de Glandier restauré, et sur un service en porcelaine de Limoges offert par un bienfaiteur à l'hôtellerie du couvent.

Dom Le Vasseur ne donne aucun de ces quatre écussons. Dans *La Chartreuse de Glandier* (op. cit., p. 46), Dom Cyprien Boutrais accepte néanmoins ce qu'il porte, et l'explique ainsi: «Bien peu après notre fondation, le vicomte de Limoges place sous sa haute protection la chartreuse de Glandier .... Les chartreux de Glandier, afin de témoigner aux Vicomtes de Limoges leur reconnaissance, choisirent pour armes de leur maison, celles mêmes de Comborn-Limoges; il en fut ainsi jusqu'en 1791. L'Armorial de l'Ordre donne effectivement à Glandier: d'argent au lion de gueules, couronné d'azur, lampassé et armé de sable, qui est bien de Comborn-Limoges.» Il faut savoir qu'au XIIe siècle, la

Fig. 158

Fig. 159

Médailles inédites de Glandier, l'une en os (fig. 158, réduction), l'autre en bronze (fig. 159), dans la coll. de La Valsainte.

Fig. 160

Sceau-matrice, inédit, de Glandier, du XIXe siècle.

maison de Comborn hérita de la vicomté de Limoges qui devint l'apanage de la branche aînée; la cadette fut dotée de Comborn, ce que ne nous apprend pas l'auteur, qui dit à la page 59: «Afin de conserver à jamais la mémoire du fondateur, les moines de Glandier ont placé dans leur sceau officiel les armes des vicomtes de Comborn. Ce cachet est ainsi composé: à la Vierge d'argent sur champ d'azur semé de 14 glands d'or, chargé en pointe d'un écu d'or à deux lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre, qui est de Comborn: l'image de Marie puisque la chartreuse porte le nom de Lieu-Notre-Dame; les glands, armes parlantes de Glandier et les armoiries des Comborn en souvenir d'Archambaud VI.» Et en note: A leurs «armes.... nos chartreuses attachaient peu d'importance.... Le cachet officiel, *sigillum Domus,* a dans notre Ordre une toute autre valeur», que j'ai rapportée dans l'Introduction, m'inspirant de Dom Boutrais à cet endroit sans pouvoir le suivre en tout. «Les chartreux de Glandier, en prenant les armoiries des vicomtes de Limoges, faisaient un acte de déférence; en plaçant les armes des Comborn dans leur propre sceau conventuel, ils donnaient à cette famille, d'une façon éclatante et exceptionnelle, une marque d'estime très significative.»

A la page 366 il offre le dessin de ce sceau avec cette simple explication: «Sceau actuel de Glandier gravé vers 1680.» Ailleurs (p. 239), après avoir raconté le fait de la convention survenue entre ce monastère et la famille des Pompadour, il continue: «Le dernier de son nom, Jean-François de Pompadour mort sans alliance le 14 novembre 1684», ce serait plutôt le 14 mars, «son malheureux père le suivit peu de temps après dans la tombe», le 21 juin de la même année, «ne laissant que des filles, et de la sorte s'éteignit cette illustre et vraiment grande famille. Le cachet de Glandier ne fut point modifié; il continua à porter et porte encore aujourd'hui les armes des vieux Comborn: quant aux vicomtes de Pompadour, des circonstances douloureuses empêchèrent d'exécuter ce qu'on leur promettait de si bon cœur.»

M. Vallier suit D. Cyprien Boutrais, en le résumant (*Sigill.* p. 104-105).

Malgré tout, semble-t-il, Dom Le Vasseur se trompe et a induit ces deux auteurs en erreur.

D'abord est-ce bien sûr qu'il ait eu l'intention de donner les armes du vicomte de Limoges? L'acte de bienveillance de celui-ci, cité par Dom Boutrais,

lui conférait-il l'honneur d'imposer ses armes à Glandier? Et le blason au lion unique rampant, est-il celui de Comborn-Limoges?

Dom Le Vasseur ne nomme qu'Archambaud, vicomte de Comborn: «Domus Loci Sanctæ Mariæ de Glanderio in provincia et diœcesi Lemovicensi fundatur anno 1217 ab Archambaldo de Comborn.» C'est tout le texte dont il accompagne l'écusson. Or son armorial ne renferme pas d'exemple où il ne veuille donner l'écu du personnage dont il parle. Composé au XVIIe siècle, ce qui nous mène déjà loin du XIIIe, il est le fruit d'un travail tout à fait privé, il n'est pas exempt de fautes et n'a rien d'officiel.

Dom Boutrais, croyant qu'en tout point il était d'une exacte vérité, a cherché de qui pouvaient être les armoiries qu'il donne à Glandier. Il a découvert que des Comborn vicomtes de Limoges ont pu les porter, il les leur attribue formellement, et il a voulu en trouver le motif pour Glandier dans un document assez court qu'il publie *in extenso.* Mais cette charte, qui prend beaucoup d'importance à ses yeux parce qu'il veut y voir la cause des armoiries soi-disant prises par Glandier, n'est, ainsi qu'il l'intitule lui-même à la fin de son livre (p. 441) avec le cartulaire d'où il la tire, qu'une simple *Sauvegarde,* comme les monastères aimaient à en obtenir des seigneurs du voisinage dont ils imploraient la protection, car ils n'avaient pas affaire que dans les domaines de leurs fondateurs. «Guy, vicomte de Limoges... commandons à nos prévôts et baillis... lorsque les Frères de la chartreuse passeront sur les terres de leur ressort, de les protéger.... de les garder sains et saufs.» Voilà tout (p. 46). Est-il croyable que le vicomte de Comborn, pour un acte de cette sorte, ait abandonné ses droits sur un couvent fondé par lui et dans ses états, et qu'il ait laissé son voisin, quoique cousin, lui octroyer ses armoiries?

D'ailleurs le blason qu'offre Dom Le Vasseur, est-il bien de Comborn-Limoges? Voici ce que disent précisément au sujet du sceau de Glandier, MM. Philippe de Bosredon et Ernest Rupin, dans la *Sigillographie du Bas-Limousin* (Brives, 1886, p. 572): «Monsieur Guibert qui a mentionné le sceau de la chartreuse de Glandier dans son savant travail (*Sceaux et armes des deux villes de Limoges et des villes, églises, cours de justice .... des trois départements limousins.* Limoges, 1878-1885, p. 42) ajoute l'observation suivante: «D'après M. Combet, «d'Uzerche, l'écu serait des Comborn, fondateurs du monastère; mais l'asser-«tion est-elle bien exacte? Les Comborn ont porté, croyons-nous, dans leurs «armes, le plus souvent un lion, quelquefois trois, mais dans une autre atti-«tude que les léopards figurés au sceau de Glandier.» L'objection de M. Guibert ne nous paraît pas fondée. A propos d'un sceau d'Archambaud VI, vicomte de Comborn, M. de Courcelles, dans son *Histoire héraldique et généalogique des Pairs de France* (t. IV, art. Comborn) fait remarquer que les armes de cette maison portaient deux lions léopardés et n'ont été réduites à un seul lion rampant que vers le milieu ou la fin du XIIIe siècle. C'est ce qui résulte également des sceaux que nous avons décrits plus haut.... L'interprétation indiquée par M. Combet, et qui a été adoptée par M. de Lagrange et M. Brunet, nous paraît donc présenter une très grande vraisemblance.»

Messieurs de Bosredon et Rupin donnent, en effet, des numéros 172 à 184, treize sceaux de la branche cadette de la maison des Comborn, restés vicomtes de Comborn et seigneurs de Treignac, depuis le fondateur de Glandier, Archambaud VI, 1220, jusqu'à Pierre, évêque d'Evreux, 1457-1461. Tous leurs écus sont à deux lions léopardés. Mais cela ne concorde pas avec ce qu'avance M. de Courcelles, puisque nous voyons ainsi cette branche cadette continuer à porter deux lions léopardés bien au-delà du XIIIe siècle, jusqu'en 1461 au moins. Et rien ne s'oppose à croire qu'elle les conserva jusqu'à son extinction en 1513, car peu après on les apposait, sous les héritiers, à l'église d'Orgnac — commune sur laquelle est situé Comborn, — où la voûte de la chapelle « du nord porte sur ses deux clefs (dernière période ogivale) les armes des Pompadour et celles des Comborn, qui se sont succédé les uns aux autres au château de Comborn (comme possession)... Les secondes sont *d'or à deux lions léopardés de gueules.* » (Chanoine Poulbrière: *Dictionnaire historique et archéologique des Paroisses du Diocèse de Tulle,* en cours de publication, t. II, art. Orgnac, p. 419).

Les numéros 168 à 171, des mêmes sigillographes, sont des Comborn, vicomtes de Limoges. Les deux premiers, du XIIe siècle, ne sont pas armoriés. Le troisième, de 1249, a un bouclier, *parti, au 1er, à trois lions rampants, 2 et 1; au second, un bandé.* Le quatrième, de Marguerite de Bourgogne en 1268, veuve de Guy VI, vicomte de Limoges, est *parti* comme le précédent qui est à son mari. Le *bandé* est pour Bourgogne ancien. Le *1er parti* est blasonné en note: *d'or à 3 lions passants* (sic) *d'azur armés et lampassés de gueules.* Or Guy VI de Comborn-Limoges, fils de celui qui octroya une sauvegarde à Glandier, est le dernier descendant mâle de sa lignée, mort en 1260 d'après le *Dictionnaire* de Moréri (édition de Bâle, 1733, t. IV, p. 981); il ne laissa qu'une fille, mariée à Artus comte de Richemont, de la famille ducale de Bretagne et qui devint titulaire de ce duché. Si M. de Courcelles pense que c'est la branche aînée des Comborn qui réduisit ses armes, il faut que cette réduction avec changement d'émaux ait été opérée à la fin du XIIIe siècle .... ou plus tard, après la disparition de cette maison, par un héraut ou héraldiste mal renseigné, copié lui-même par d'autres, cause d'une erreur profondément enracinée au point que, malgré l'évidence de leurs preuves, MM. de Bosredon et Rupin n'osent pas encore la rejeter complètement et demeurent dans le vague.

Ainsi, Dom Le Vasseur, trompé avec bien d'autres, a pu croire qu'il donnait, comme il le voulait, les armes des Comborn quels qu'ils soient, et par conséquent d'Archambaud VI.

D'autre part, si l'on avait deux écussons à la fois, on devait les porter tous les deux. Or Dom Boutrais, tout en soutenant que Glandier prit les armoiries soi-disant du vicomte de Limoges, ignore où on les avait placées pour qu'elles fussent reconnues comme de Glandier; ce qui l'oblige même à risquer cette réflexion que «nos chartreuses attachaient peu d'importance à leurs armes», alors qu'il dit de celles du vicomte de Comborn, qu'on les grava sur le sceau du couvent qui «a une toute autre valeur». N'est-ce pas avouer malgré soi que ces armes étaient celles de Glandier? car il n'est pas d'armoiries plus authentiques

d'une maison que celles gravées sur son propre sceau, en raison même de sa valeur. Un sceau étant tout ce qu'il y a de plus personnel, les armoiries qu'il porte le sont aussi. Si elles n'étaient celles de son possesseur, elles n'auraient aucune signification. Les édits de 1696 en font foi quand ils défendent comme une usurpation de mettre sur le sceau à son usage les armoiries des autres, qu'ils prohibent tout sceau non déclaré, sans distinguer, cause regrettable de confusion dans les déclarations, entre celui garni d'armoiries et celui qui n'en porte pas. Sceau et blason sont là synonymes.

Confusion dans laquelle, à l'endroit même où il cherche à différencier l'écu du cachet, Dom Boutrais tombe en conférant à toutes les figures du sceau séculaire de Glandier des émaux qui n'y sont indiqués par aucun signe: «à la Vierge d'argent sur champ d'azur semé de 14 glands d'or...» Il fait du tout non plus un sceau mais des armoiries, celles qu'on n'a prises et blasonnées, comme il les décrit, qu'à la restauration du monastère, au XIXe siècle. Elles sont la copie intégrale, en effet, de cet ancien sceau, plus les émaux qu'on a imaginés depuis, parce que leurs auteurs ont aussi confondu sceau et armoiries.

Mais Dom Boutrais reconnaît plus explicitement encore, sans le vouloir, que l'armoirie de Glandier n'était pas un lion seul, et qu'elle fut modifiée avant 1791, contrairement à ce qu'il écrit à la page 46 de son livre, quand il admet qu'en 1666 «il fut arrêté que «les armes, sceau et cachet.... de Glandier» seraient désormais composés des armoiries des Pompadour écartelées[1] avec celles des Comborn». Ici il parle bien des armes et du sceau comme de choses distinctes, et c'est pour dire qu'ils étaient au même blason, celui des vicomtes de Comborn, et non des vicomtes de Limoges dont il n'est plus question. Peut-on penser, d'ailleurs, que le seigneur de Pompadour, se méprenant sur le sens des mots armes et sceau, prétendait à autre chose qu'à introduire son écu dans le blason de Glandier, où qu'il fût placé et composé déjà des armes de Comborn, à titre de grand bienfaiteur sinon d'héritier du fondateur? N'aurions-nous que ce document, il suffirait à nous fixer sur les armes de Glandier.

Pour ce qui regarde le changement qui en résultait, Dom Boutrais déclare que l'extinction des Pompadour empêcha de modifier l'ancien cachet. Si aucun sceau, aucune pierre à leurs armes n'est parvenue jusqu'à nous, si même les deux ou trois sceaux du XVIIIe siècle que l'on possède du monastère ne les portent pas, est-ce une raison suffisante pour croire qu'il n'en fit pas graver, et qu'au moins de leur vivant, de 1666 à 1684, il ne les porta pas conjointement à celles des Comborn? Quel empêchement y avait-il alors et même plus tard à tenir les engagements pris «de si bon cœur» avec une certaine solennité, consignés dans un contrat toujours existant?

Par le fait Dom Boutrais oublie la date et de cette convention et de la mort du dernier Pompadour, quand il fixe la confection du sceau actuel de Glandier vers l'année 1680. Il faudrait admettre pour cela que les chartreux ne faisaient aucun cas de leurs engagements sous les yeux même de l'autre partie

---

[1] Le terme de la convention est *partagées*.

contractante si chatouilleuse de ses privilèges, puisque sur le sceau on ne voit pas ses armes unies à celles des Comborn. On doit donc avancer ou reculer cette gravure de quelques années, mais plutôt, ce semble, la faire remonter vers 1660. Quel motif y a-t-il, d'ailleurs, de l'attribuer à une date fixe, au lieu de dire simplement qu'elle est du XVIIe siècle?

Si les chartreux de Glandier n'avaient pas oublié alors ni au siècle suivant, époque de tant de changements, le blason de leur fondateur, il est permis d'estimer que c'est parce que les murs de leur antique couvent dont les ruines subsistèrent jusqu'en 1869, le leur rappelaient sans cesse. Remarque intentionnelle, car Dom Boutrais laisse croire au lecteur que les armoiries de Comborn furent représentées sur les sceaux de Glandier dès son origine, tandis qu'il ne le sait pas lui-même. Il n'en a d'autre preuve que le sceau-matrice du XVIIe siècle qui les porte. Est-ce suffisant pour affirmer qu'il en était ainsi au XIIIe? La *Sigillographie de l'Ordre* nous démontre le contraire. Le seul sceau plus ancien de Glandier qui soit connu, apposé à un acte de 1462, reproduit par Dom Boutrais (p. 298), en est un exemple: on n'y voit pas d'armoiries et l'on n'est guère en droit de lui en supposer dans ses parties frustes.

Et pourquoi, ne considérant pas l'écusson aux deux lions léopardés comme étant celui de Glandier, l'historien du monastère le met-il seul à l'exclusion de tout autre, sans la représentation du type sigillaire du XVIIe siècle, au frontispice de son livre, sous le titre? Quelle est la personne qui le voyant là, ne pensera aussitôt qu'il est celui de la maison?

45—1219. Notre-Dame du Port,

ou *Port-Sainte-Marie*[1], en Auvergne, au diocèse de Clermont, érigée par Guillaume et Rodolphe seigneurs de Beaufort, fut supprimée par la Révolution française.

92—I. *D'or à la fleur de lis de gueules,* qui serait de Beaufort. (Pl. XIX)

Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne,* t. I, Clermont-Ferrand, 1846, in-8°, p. 171, dit que la famille de Beaufort est très ancienne, que lui «succéda, vers le milieu du XIVe s., la famille de St-Quentin, laquelle a porté aussi le nom de Beaufort», et que ses armoiries sont inconnues. Au tome VII (1852, p. 91), le même écrit: «St-Quentin-Beaufort. — Alliance: 1405, Louis de St-Quentin à Marguerite de Beaufort, héritière de sa maison. Armes: d'or à la fleur de lys de gueules.» Suivant une communication de M. Rouchon, archiviste du Puy-de-Dôme, «Louis de Saint-Quentin épousa Marguerite de Beaufort en 1401. Pour conserver le souvenir de la très ancienne famille de Beaufort qui disparaissait avec sa femme, Louis en prit le nom et les armes.»

En blanc dans Dom Le Vasseur.

93—II. En 1696: «*D'azur à une Nostre-Dame à demy corps d'or, tenant sur son bras senestre l'Enfant Jésus de même, suporté par une nuée d'argent,*

---

[1] *Port* est le nom de lieu. *Notre-Dame* est le vocable de la chartreuse. On a trouvé plus poétique de mettre le nom de lieu avant le vocable du monastère.

Fig. 161
Blason de la chse du Port-Ste-Marie, d'après M. le chanoine Mioche, historien du monastère.

et accompagnée en pointe d'un agneau pascal de même, et autour cette inscription: SIGILL . CARTH . PORTUS B. MARIÆ.» (Pl. XIX)

Fig. 162 Fig. 163
Armoiries du Port-Ste-Marie, sur le plan de cette chse dans le *Monasticon cartusiense* en préparation.

Armorial de France, 32,195, p. 23, et 32,229, p. 121. — D'après des indications fournies autrefois par lui à la Grande-Chartreuse, M. le chanoine Mioche, historien du monastère, aurait vu ce blason avec la Vierge *d'argent au nimbe entouré de sept étoiles,* l'Enfant-Jésus *nimbé,* la nuée transformée en *fasce nébulée* et l'agneau *sur une terrasse de sinople* (fig. 161). — Le plan du Port-Ste-Marie qui figurera sans indication de source dans le *Monasticon cartusiense,* en préparation depuis de longues années, présente à peu près les deux versions dans deux écus distincts, mais sur aucun la tête de la Vierge n'est entourée d'étoiles. Elle est couronnée sur celui où la nuée est en fasce (fig. 162 et 163). — Un service de table, en faïence, de la chartreuse portait un écusson à l'agneau pascal seul. M. Ris-Paquot en offre un spécimen à la planche XX de son *Manuel du Collectionneur de faïences anciennes,* Paris, 1877-78, in-8° (fig. 164).

Fig. 164
Assiette d'un service en faïence du Port-Ste-Marie, et à ses armes, d'après la planche XX du *Manuel du Collectionneur de faïences anciennes* (op. cit.).

La description de l'*Armorial de France* reproduit exactement le type des sceaux III (1747) et IV (1774) sans écu de Vallier (p. 107-108), moins les étoiles qui y forment une auréole sur la tête de la Vierge et qu'on retrouve sur le dessin de M. Mioche. L'agneau pascal seul figure sur un sceau beaucoup plus ancien, de 1343, le IIe de Vallier (p. 106-107).

46—1222. [Notre-Dame du] Lieu-de-Dieu,

au diocèse de Bath, comté de Somerset en Angleterre, fondée d'abord par Guillaume Longue-Épée, comte de Salisbury, à *Heithorp* où l'on ne put habiter, puis transférée en 1227 à *Henton* par Ella, veuve du même. Elle fut supprimée par le roi Henri VIII, en 1539.

94. — *D'azur à 6 lionceaux d'or posés 3, 2, 1,* qui est de Salisbury. (Pl. XIX)

Dans Le Vasseur. — Dans l'antichambre du priorat de Parkminster, selon ce qui a été dit à Witham (1178).

Nous avons vu, à l'article de cette chartreuse, que Geoffroy comte d'Anjou portait ce blason. Sur un sceau de 1219 dans Douët d'Arcq (*op. cit.,* nº 10,194), Guillaume Longue-Epée est armé d'un écu semblable moins la boucle centrale qui le décore. Son tombeau à la cathédrale de Cantorbéry nous le montre avec un même bouclier (Ellis, *op. cit.,* p. 182; Aveling, *Heraldry : ancient and modern,* dernière édition, Londres, 1892, p. 64 et 97), qui resta à ses descendants, d'après Rietstap, Pusikan (*op. cit.,* p. 36), Nicholas Harris (*op. cit.,* p. 90) et Weston S. Walford (*Three Rolls of arms of the latter part of the thirteenth century,* Londres, 1864, I, p. 87).

47—(vers)1223. Notre-Dame de Buonluogo,

maison de moniales à Castagnole, non loin de Scalenghe et de la rive gauche du Pô, au diocèse ancien de Turin, en Piémont. Fondée par Walfredo Folgore (la foudre) seigneur de Piossasco, Scalenghe et Castagnole, faute de ressources elle s'affilia, en 1304, aux cisterciens de Casanova qui y placèrent des religieuses de leur Ordre après l'extinction des dernières moniales chartreuses en 1330.

95. — *D'argent à neuf merlettes de sable posées 3, 3, 2, 1,* qui est de Piossasco. (Pl. XIX)

A la famille de ce nom dans Rietstap; della Chiesa (*Fiori di Blasoneria per ornar la Corona di Savoia, con i frezzi della Nobiltà,* di Monsig. Francesco Agostino della Chiesa, vescovo di Saluzzo, de' conti di Cervignasco, etc., Torino, 1655, in-8º); Capre (*Catalogue des chevaliers de l'Ordre du collier de Savoye, dict de l'Annonciade, avec leurs noms, surnoms, qualitez, armes et blasons,* etc., par François Capre, Turin, 1655, in-4º); et Cigna-Santi (*Serie cronologica de' Cavalieri dell' Ordine supremo di Savoia, detto prima del Collare indi della Santissima Nunziata, co' nomi, cognomi, titoli e blasoni delle arme loro,* di Vittorio Amedeo Cigna-Santi, storiografo de medesimo Ordine, Torino, 1786, in-8º).

Dom Le Vasseur ne parle pas de cette chartreuse.

48—1230. Notre-Dame de Poleteins,

ou *La Celle Notre-Dame,* maison de moniales, en Bresse, au diocèse ancien de Lyon, sur les bords du Rhône. Fondée par Marguerite de Bâjé, dame de Miribel, femme de Humbert V seigneur de Beaujeu, elle fut supprimée en 1605 et ses biens furent unis à la chartreuse de Lyon.

96. — *D'azur au lion d'hermines,* qui est de Bâjé. (Pl. XIX)

Dans Dom Le Vasseur, qui contrairement à son habitude ne donne pas avec les armes de la fondatrice celles de son mari.

Son contre-sceau portait en effet un écu chargé d'un lion grimpant à droite, d'après l'Introduction de M.-C. Guigue, aux *Œuvres de Marguerite d'Oyngt, prieure de Poleteins,* par Philipon (Lyon, 1877, p. XI).

49—1234. Notre-Dame de Prémol,

monastère de moniales, au diocèse de Grenoble, dans le Dauphiné. Fondé par Béatrix de Montferrat, femme d'André-Dauphin, comte de Vienne et d'Albon, il fut supprimé par la Révolution française.

97—I. *Parti: au 1er, d'or au dauphin vif d'azur, crété, lorré et barbé de gueules,* qui est du Dauphiné; *au second, d'argent au chef de gueules,* qui est de Montferrat. (Pl. XX)

Dans Dom Le Vasseur. Son 1er parti, au moins, est justifié par les sources du blason suivant.

Selon M. Prudhomme (*op. cit.,* p. 25-28), qui s'écarte en cela des autres historiens, ce ne serait pas Guigue VI, fils d'André-Dauphin, qui le premier aurait adopté le dauphin, et cela dès l'année de son avènement (sceau sur un acte du 2 décembre 1237). «Le sceau de la cour comtale d'Embrun», dit-il, à l'effigie du dauphin, «daté de 1237, l'année même de la mort d'André, ne prouve-t-il pas que ce prince avait, lui aussi, introduit le dauphin dans ses armes? Pour que l'emblème du dauphin fût donné comme sceau à une juridiction delphinale, fondée par André-Dauphin, il fallait que, pour les populations, cet emblème représentât clairement les armes du seigneur haut justicier. Avant de donner cet écu à sa cour comtale, André-Dauphin avait dû s'en servir lui-même. On objectera que nous possédons le grand sceau d'André et que le dauphin n'y figure pas. Cela est vrai, mais, peut-être cela tient-il à la disposition spéciale du bouclier qui ne nous permet pas de voir l'emblème qui y est gravé. Et puis nous ne possédons pas le sceau secret d'André-Dauphin qui nous révélerait cet emblème comme le sceau secret de Guigue VI reproduit le dauphin gravé sur son bouclier ..... André devait avoir un sceau secret .... Ma conviction personnelle est que le dauphin figurait sur le sceau secret d'André-Dauphin dès le commencement du XIIIe siècle.»

On peut se ranger à l'opinion de M. Prudhomme.

98—II. En 1696: «*D'or à un dauphin d'azur, surmonté d'une croisette de gueules.*» (Pl. XX)

Armorial de France, 32,204, p. 25, et 32,238, p. 133. — Sur quatre sceaux, dont trois sans écu, ou dont le sceau ovale forme lui-même l'écu, l'un d'eux du XVIIe siècle et tous les autres du XVIIIe (Vallier, p. 112 et 405).

Pour que la description de ce blason fût complète, il faudrait qu'elle signalât les parties du dauphin qui sont de gueules, comme la précédente. La croisette ne doit guère avoir paru dans les armes de Prémol avant le XVIIe siècle.

50—1234. Notre-Dame du Val Saint-Georges,

dans le Nivernais, au diocèse ancien d'Autun, bâtie par Hugues seigneur de Lorme et de Château-Chinon, et par sa femme Helvis, fut supprimée par la Révolution française.

99—I. *Un échiqueté* . . . . , qui est de Lorme. (Pl. XX)

L'Armorial du Nivernais (op. cit., t. II, p. 53) dit en effet: «DE LORME, seigneur de Château-Chinon, de Saint-Martin-du-Puy, de Saint-Parize-le-Châtel; barons de Lorme. *Echiqueté.* Pl. XIX.

«Marolles. — Gallia christiana. — Manuscrits de D. Viole. — *Le Morvand.*

«D. Viole, dans sa notice sur l'abbaye de Régny (à la bibliothèque d'Auxerre), nomme plusieurs barons de Lorme, de 1153 à 1230, parmi les bienfaiteurs de cette abbaye; il décrit le sceau de Hugues, l'un de ces seigneurs, du premier quart du XIIIe siècle, sur lequel se voyait un écusson *échiqueté.*» Ce personnage serait bien le fondateur du Val-Saint-Georges, ou son père.

En blanc dans Dom Le Vasseur.

100—II. En 1696: «*Coupé, au premier d'azur à une Nostre-Dame à demy-corps d'or, tenant sur son bras senestre l'Enfant Jésus de même; au deuxième d'or à un Saint Georges sur son cheval et contourné d'azur, perçant la gueule d'un dragon de sinople abatu aux pieds du cheval.*» (Pl. XX)

Armorial de France, 32,216, p. 349. Le dessin manque dans la série des figures de cet ouvrage.

A propos de ce blason, l'*Armorial du Nivernais* (t. I, p. 83) fait cette remarque: «Nous ne connaissons pas de sceau de cette chartreuse, mais il est bien évident que les armoiries ci-dessus ont été, comme plusieurs de celles que nous avons décrites, composées d'après un sceau gothique.»

51—1235. Notre-Dame du Parc,

ou le *Parc-Sainte-Marie,* dans le Maine, fondée par Marguerite, comtesse de Fif, nièce par sa mère, Constance de «Thooneio?» dame de Conches, de Raoul III vicomte de Beaumont, qui lui céda l'emplacement sur ses domaines, «le parc d'Orques». Cette chartreuse reconnaît, comme second fondateur, le bienheureux Geoffroy de Loudon (ou Loudun) évêque du Mans, dans le diocèse duquel elle était située. Il fit construire l'église et d'autres parties de l'édifice que le manque de ressources laissait inachevé, et y fut enterré. Agnès, fille et héritière après ses frères, de Raoul III vicomte de Beaumont, épousa le troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople, et de Bérengère de Castille, Louis, qui par son testament de 1263, augmenta de cent livres le revenu annuel de la chartreuse, et y reçut également la sépulture en 1264 (à tort en 1364 dans Le Couteulx). Ses descendants furent aussi bienfaiteurs de cette maison supprimée par la Révolution française.

101—I. *D'or à la rose de gueules,* qui serait de la fondatrice. (Pl. XX)

D'après Le Vasseur.

Ce blason est un des rares de l'auteur du *Brevis Indiculus* que je n'ai pu identifier. L'écu des Fife de la Grande-Bretagne n'a aucune analogie avec celui-là.

102—II. *De gueules à la bande d'or,* qui est de Geoffroy de Loudon. (Pl. XX)

Écusson qui se voit encore sur des vitraux de la cathédrale du Mans, dont le bienheureux construisit le chœur. Il est représenté sur plusieurs de ses sceaux et donné par Th. Cauvin: *Essai sur l'Armorial du diocèse du Mans,* Le Mans, 1840, nº 24. Il avait un droit spécial de figurer sur les parties les plus nobles et les plus apparentes de l'église de la chartreuse, qui renfermait le tombeau de son fondateur.

103—III. Depuis 1264: *D'azur semé de fleurs de lis d'or, au lion du même brochant sur le tout,* qui est de Brienne-Beaumont. (Pl. XX)

Sans formuler aucune date, Cauvin (*op. cit.,* p. 57, nº 120) assure que cet écusson était celui de la chartreuse; mais évidemment il ne le fut pas à l'origine de celle-ci, puisque, alors, il n'était pas question de Louis de Brienne comme vicomte de Beaumont.

Fig. 165 Fig. 166
Médaille de N.-D. du Parc aux armes de la chartreuse de ce nom.

Selon la *Revue historique et archéologique du Maine,* t. XI, 3e livraison, p. 319, «Les anciennes armes des Beaumont étaient *d'or à quatre chevrons de gueules, le dernier en haut brisé.* Devenu le chef d'une tige nouvelle des vicomtes de Beaumont, Louis de Brienne apporta un nouvel et brillant éclat à cette seigneurie. Ses armes jusque là étaient: *d'azur charge de billettes d'or,* qu'il transforma en *fleurs de lys d'or,* en vertu sans doute d'une concession du roi, et mit sur le tout un lion d'or combattant. A partir de cette époque, ce blason remplace partout, sur les monuments funèbres, les sceaux, les vitraux, etc., les anciennes armes chevronnées.» La même revue dit qu'il existe, au musée du Mans, quelques pierres tombales armoriées des premiers seigneurs de Beaumont d'après lesquelles elle doit décrire leur blason. Le Père Anselme, *op. cit.,* t. V, p. 583, donne aux Beaumont *cinq chevrons brisés;* Rietstap aussi, *les 1, 3 et 5 rompus à dextre, les 2 et 4 à senestre.* Cela peut être une erreur. Suivant Rietstap, d'Eschavannes et Grandmaison, Louis de Brienne n'aurait pas ajouté le lion à ses armoiries de famille, car celui-ci était déjà porté par ses ancêtres sur les billettes.

Fig. 167
Image armoriée de N.-D. du Parc.

Monsieur Clément, curé actuel de Saint-Denis-d'Orques, commune où était située la chartreuse, a fait frapper une médaille qui représente à l'avers la statue de la Vierge, dite Notre-Dame-du-Parc, autrefois but de pèlerinage au monastère, et au revers, les armes accolées de Geoffroy de Loudon et des Brienne-Beaumont, devenues celles de la paroisse (fig. 165 et 166). Ces mêmes armes

sont également dans une chapelle de l'église de Saint-Denis-d'Orques, où se vénère la statue depuis la Révolution, et au bas de ses images (fig. 167).

52—1238. Saint-Nicolas de Ercsi,

au diocèse de Esztergom[1], sur le Danube, comté de Fehér, en Hongrie, ancien couvent bénédictin abandonné et ruiné, transféré aux chartreux par le pape Grégoire IX; dévasté par les Tartares en 1242, il fut impossible à ses nouveaux propriétaires de le relever, et on le céda aux cisterciens dès 1253.

Pas d'armoiries.

Maison ignorée de Le Vasseur et de Le Couteulx. M. Vallier se trompe (p. 436), en disant qu'elle «ne peut être que la chartreuse de *La Pierre-du-Refuge*», ou *Menedékszirt,* que nous verrons en 1305.

53—1255. Notre-Dame de Freudenthal

(= Val-joyeux), à *Freidnitz,* sur la *Bistra,* cours d'eau qui prend là sa source, au diocèse de Laybach, dans la Carniole, fondée d'après les intentions de son père Bernard par Ulric III, de la famille d'Ortemburg, duc de Carinthie et seigneur de Carniole. Elle fut supprimée en 1783 par Joseph II, empereur d'Allemagne.

104—I. *D'or à trois lions léopardés de sable, l'un sur l'autre, qui est d'Ortemburg-Carinthie.* (Pl. XX)

Dans Dom Le Vasseur, où le champ est cependant d'argent.

La version de Dom Le Vasseur, qu'on rencontre aussi chez Jouffroy d'Eschavannes, est contraire à ce que donnent Rietstap, Ströhl (*Heraldischer Atlas,* Stuttgart, 1889, planche LXII), et Büsching (*Erdbeschreibung,* Hambourg, 1789 t. V, p. 520), qui ont plus de valeur critique.

Les Ortemburg succédèrent vers 1100 aux Eppenstein, sur le siège ducal de Carinthie, où ils s'éteignirent en 1279. Ils durent être les premiers à porter les armes ci-dessus décrites, lesquelles furent reprises par cette province ou mieux par l'archiduc d'Autriche titré duc de Carinthie, qui les unit aux siennes, quand elle subit définitivement la domination des Habsbourg, en 1335, après avoir passé par différentes mains. Rietstap attribue aux anciens ducs de Carniole un écartelé, *aux 1er et 4e d'or au lion de gueules,* qui serait de Carniole, aux 2e et 3e de Carinthie. Il ferait supposer que les ducs, dont il ne dit pas la race, préférèrent leur titre ou état de Carniole à celui de Carinthie. Ce n'est pas le cas des Ortemburg en devenant seigneurs et non ducs de Carniole, ni même de quelques-uns de leurs successeurs, sinon de tous.

105—II. Vers 1660: *D'or à l'aigle bicéphale de sable lampassé et membré de gueules, surmonté d'une couronne et chargé de la lettre L d'or.* (Pl XXI)

---

[1] En latin *Strigonium,* en allemand *Gran.*

Dans Valvasor, *Die Ehre des Herzogthums Krain* (Laibach et Nuremberg, 1689; réimprimé à Rudolfswert en 1877-79; III. Band, IX. Buch, p. 91 de cette 2e édition), sous ce titre: *Fraidenthal Prior*. L'écu, sans émaux, est timbré d'une mitre et d'une crosse (fig. 168). Seyler, qui le reproduit, l'appelle «das Priorats-Wappen» et lui attribue les émaux ci-dessus *(Siebmachers Wappenbuch I Bd. 5. Ubth. II Reihe Klöster,* Nuremberg, 1882, p. 104 et planche 127).

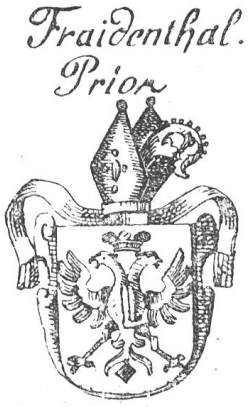

Fig. 168
Armoiries de la chse de Freudenthal, d'après Valvasor, *op. cit.*

L'empereur Léopold Ier, en 1660, conféra aux prieurs des chartreuses de ses états personnels le titre de prélats mitrés et de membres à la diète de leurs provinces. Ce dut être à cette occasion que Freudenthal prit ces armes rappelant le nom et la dignité de celui de qui il tenait ses nouveaux privilèges. Les prieurs des chartreuses n'ayant pas d'armoiries particulières, même ceux des autres chartreuses des états autrichiens dans le cas de Freudenthal, Seyler semble mieux interpréter le blason en l'appelant *armoirie du prieuré,* que Valvasor qui le dit du *prieur.*

54—1257. Notre-Dame de Vauvert,

à *Paris,* et dans ce diocèse, après avoir existé vingt-sept mois à Gentilly (1257-1259), fondée par saint Louis, roi de France, fut supprimée par la Révolution française.

106—I. *D'azur semé de fleurs de lis d'or,* qui est de France ancien. (Pl. XXI)

Dans Le Vasseur. — Des fleurs de lis garnissent, avec les instruments de la Passion, deux sceaux décrits par Vallier, de 1460 et 1783 (p. 116 et 119). — Il y en avait un semé considérable dans toute la niche des deux côtés de la Vierge placée au milieu de la façade du bâtiment en forme de péristyle moresque (XVe s.), qui séparait la première de la seconde cour du monastère, et dans la niche au fond du sanctuaire renfermant aussi une statue de sa Titulaire. (Cf. la Planche I et les pages 7-11 de Millin, *op. cit.,* t. V) — Sur ses constructions primitives, peu à peu disparues ou retouchées, le blason royal devait être fréquent. Il subsista jusqu'à la Révolution «dans le grand cloître, du côté de l'église», décoré d'«un grand bas-relief sculpté sur la muraille, où l'on voyoit Jeanne de Châtillon», belle-fille de saint Louis et co-fondatrice, «présentant à la sainte Vierge, qui tenoit l'Enfant Jésus dans ses bras, et à saint Jean-Baptiste, quatorze Chartreux à genoux. Le haut de cette sculpture étoit orné de treize écussons aux armes de France et de Châtillon alternativement.» (*Tableau historique et pittoresque de Paris,* par J.-B. de Saint-Victor, t. IV, Paris, 1827, p. 333).

107—II. *D'azur à trois fleurs de lis d'or,* qui est de France moderne. (Pl. XXI)

«On peut fixer sans crainte d'erreur l'époque où les fleurs de lis en nombre qui couvraient l'écu de France furent réduites à trois, à l'année 1376, puisque ce fut au mois de février de cette année-là que Charles V déclara dans une charte que le nombre des fleurs de lis de ses armes était de trois pour symboliser la Sainte Trinité.» (Gourdon de Genouillac, *op. cit.,* p. 225). Les chartreux de

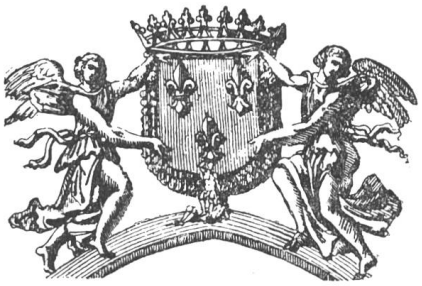

Fig. 169
Armoiries de la chse de Paris sur la façade du bâtiment de sa cour d'entrée, d'après Millin, *op. cit.*, pl. II.

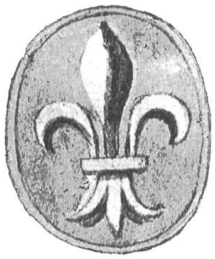

Fig. 171
Contre-sceau de S. Louis attaché à la charte de fondation de sa chse, et dessiné dans D. Bourquet, comme le suivant. Réduction.

Fig. 170
Cartouche peint au frontispice du 5e volume de l'*Histoire des Fondateurs et des Bienfaiteurs de la chse de Paris,* par D. Bourquet, à la bibl. cantonale de Fribourg. Réduction.

Fig. 172
Sceau de S. Louis attaché à la charte de fondation de sa chse, et dessiné dans le 5e vol. de D. Bourquet, à la bibl. cantonale de Fribourg. Réduction.

Paris imitèrent cette réduction, et en portant l'écu modifié, ils semblèrent même l'attribuer à l'époque de saint Louis. Le «péristyle moresque» qui séparait deux cours était «composé de cinq arcades. Sur celle du milieu on voyoit les armes de France supportées par deux anges et ornées de la chaîne de l'ordre de S. Michel.» (Fig. 169) «Au-dessus, sur un piédestal en cul de lampe, étoit une statue de la Vierge, et dans une niche placée sur le pilier à droite Saint Louis lui présentant cinq chartreux; ces derniers étoient sur un socle qui coupoit en partie l'arcade, et qui étoit orné de moulures moresques et de fleurs de lys ... Les figures ... indiquoient que cet édifice étoit du temps de la renaissance des arts. Le cordon de Saint Michel placé autour des armoiries de la porte ne laisse pas de doute qu'il n'étoit pas antérieur à Louis XI .... Dulaure, dans

sa description des curiosités de Paris, article des chartreux, dit que cette figure est celle de Louis XI lui-même; il se fonde sur ce que le collier de Saint-Michel, institué au mois d'août 1469, est figuré sur la porte; cet anachronisme est fréquent aujourd'hui. La figure du roi me convainc bien plus que tout le reste, que cette statue représente le roi Louis XI. La tête ressemble parfaitement à celles que j'ai vues du roi Louis XI sur ses statues et ses portraits.» (Millin, p. 7 et 8).

108—III. En 1696: «*D'azur à une fleurdelis d'or.*» (Pl. XXI)

Armorial de France, 32,218, p. 9. Le dessin manque dans les séries coloriées. — Les quatre premiers volumes manuscrits, sur six, de l'*Histoire des Fondateurs et des Bienfaiteurs de la chartreuse de Paris,* écrite de 1710 à 1719 par Dom Antoine Bourquet, profès de cette maison, appartenant à la communauté de la Grande-Chartreuse, et un double de cette collection, le cinquième, contenant la bibliographie de l'ouvrage, la préface et la table, à la Bibliothèque cantonale de Fribourg, portent au frontispice un grand écusson-cartouche peint (fig. 170), conforme à la description de l'*Armorial de France.* — Les six volumes de la Grande-Chartreuse ont aussi une seule fleur de lis au dos de leur reliure. — Un jeton de service du monastère, daté de 1574, porte une fleur de lis comme seul emblème au revers (Vallier, p. 374). — Le XIIe sceau du même auteur (p. 118) présente un écusson ovale qui n'en contient qu'une également; il est sur des documents de 1762 et 1763.

La chartreuse de Paris aurait-elle usé de l'écu à une fleur de lis, parce que le contre-sceau de saint Louis, attaché à sa charte de fondation de 1259, ne portait rien d'autre qu'une fleur de lis (fig. 171), tandis que le sceau le représente assis tenant une fleur de lis de la main droite (fig. 172), d'après les dessins qu'en offre Dom Antoine Bourquet, à la suite du texte de cette charte (tome de la Bibliothèque de Fribourg, p. 278)?

55—1259. Notre-Dame de Parménie,

ou *Mont-Sainte-Marie,* maison de moniales fondée dans le diocèse de Grenoble, en Dauphiné, par Falcoz, évêque du lieu. Ses habitantes se retirèrent à Eymeux en 1300 (voir cette date). Ne s'y trouvant pas mieux, elles y laissèrent quelques religieuses et revinrent peu après à Parménie qu'elles abandonnèrent définitivement en 1391 pour s'établir aux Escouges (voir 1116).

109. — *D'azur au faucon d'argent, les gets et sonnettes du même,* qui est de Falcoz. (Pl. XXI)

Guy-Allard, dans le manuscrit déjà cité, *Les familles des Evesques de Grenoble qui sont connues avec leurs armoiries,* écrit: «Falque, 42e évêque. — La famille de Falcoz prétend qu'il en estoit, que ce fust luy qui l'establit à Rives en mesme temps qu'il fit construire dans le voisinage le couvent de Permegne de l'Ordre de S. Bruno. *Elle porte d'azur au faucon d'argent.*»

Il faut dire que cette «prétention» n'a pas paru preuve suffisante à Rivoire de La Bâtie, qui, n'ayant pas sans doute trouvé de documents pour la confirmer, la passe sous silence dans son *Armorial de Dauphiné* (op. cit.), et se contente

d'écrire, sans faire mention de l'évêque, que la famille Falcoz est «connue dès l'an 1300». Il ajoute avec Nicolas Chorier (*L'Estat politique de la province du Dauphiné*) que le faucon de ses armes avait des gets et des sonnettes d'argent. Cependant si notre fondateur n'était pas de cette maison, on ignore son origine.

En blanc dans Dom Le Vasseur.

56—1260. Notre-Dame de La Celle-Roubaud,

aux Arcs, diocèse de Fréjus, en Provence. Ce monastère, d'abord cellule de l'ermite Roubaud, fut occupé en 1200 par les templiers qui y bâtirent une chapelle en l'honneur de sainte Catherine [1], et le cédèrent peu après aux bénédictines de l'abbaye de Souribes sous lesquelles il tomba en décadence. Il passa alors aux moniales de la chartreuse Notre-Dame de Bertaud, qui y installèrent une communauté de leur Ordre avec le concours d'Arnaud de Villeneuve, seigneur des Arcs, dont la sœur, Jeanne, fut la première prieure. En 1320, Hélion de Villeneuve, grand-maître des chevaliers de Saint-Jean réfugiés à Rhodes, frère de sainte Roseline, prieure, le restaura et l'enrichit. Vers 1420 il retourna aux bénédictines d'Hyères pour être sécularisé en 1499. Louis de Villeneuve-Trans le releva une fois encore et le confia en 1504 aux franciscains qui le gardèrent jusqu'à la Révolution.

110—I. *De gueules fretté de six lances d'or, les claires-voies remplies chacune d'un écusson du même,* qui est de Villeneuve. (Pl. XXI)

La gloire de La Celle-Roubaud est sainte Roseline de Villeneuve, conservée en chair et en os depuis sa mort dans l'église du couvent rachetée par souscription publique en 1793, sanctuaire de pèlerinage très fréquenté, où se voient toujours les armes de sa famille sur le retable du maître-autel, sur les boiseries de la sacristie, et sur le reliquaire qui contient les yeux intacts de la sainte. Les écus entre les claires-voies y sont chargés d'une fleur de lis, emblème qui ne doit pas remonter, dans le blason de Villeneuve, plus haut que 1505, époque où l'un des leurs fut créé marquis de Trans par Louis XII, roi de France. Elle est donc de trop dans les armes de la famille données comme étant antérieures à ce temps. Jusqu'à la dernière translation du corps de sainte Roseline, en 1893, ces armes étaient aussi sur le piédestal en marbre de la châsse où il reposait, d'après sa gravure à la page 406 de l'*Histoire de Sainte Roseline de Villeneuve ...,* par le comte H. de Villeneuve-Flayosc, 2e édit., Paris, 1867.

111—II. En 1320: *Écartelé, au 1er et au 4e d'argent à la croix de gueules,* qui est de l'Ordre de Saint-Jean; *au 2e et au 3e de gueules fretté de six lances d'or, les claires-voies remplies chacune d'un écusson du même,* qui est de Villeneuve. (Pl. XXI)

Cet écusson est celui d'Hélion de Villeneuve, restaurateur de La Celle-Roubaud. Il aurait été porté par notre chartreuse d'après Le Vasseur, qui le lui attribue à l'exclusion du précédent, mais en disposant autrement ses parties.

[1] Notre-Dame fut le vocable de la chartreuse (Le Couteulx, *op. cit.,* IV, 222). Fut-il aussi substitué à celui de l'église entièrement restaurée au XIVe s., et consacrée en 1334?

Il place les armes des hospitaliers de Saint-Jean *en chef* du blason de Villeneuve, et dans celui-ci un *semé de billettes* au lieu d'écussons.

Hélion de Villeneuve portait les armes de sa Religion écartelées de celles de sa famille. En effet, Eugène Flandin, qui a visité l'île de Rhodes et y a vu plusieurs fois le blason de ce grand-maître sur les restes des monuments de son temps, donne une copie de celui qui est au-dessus de la porte du palais des grands-maîtres, au moins commencé par Hélion «en supposant qu'il n'ait pas eu le temps de l'achever», et là le blason est bien écartelé (*Histoire des Chevaliers de Rhodes, depuis la création de l'Ordre à Jérusalem, jusqu'à sa capitulation à Rhodes,* 4e édit., Tours, 1879, p. 327). On ne l'a pas peint autrement dans la Salle des Croisades du château de Versailles (Pautet du Parois: *Manuel du Blason ou Nouveau Code héraldique,* Paris, 1854, p. 324). Ce doivent être les commandeurs de l'Ordre qui mettent la croix de Malte *en chef* de leurs armes personnelles.

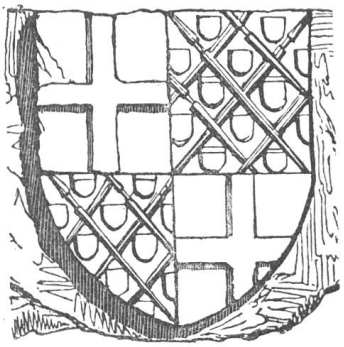

Fig. 173
Armoiries d'Hélion de Villeneuve, sur la porte du palais des grands-maîtres de l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean, à Rhodes, d'après Flandin, *op. cit.,* p. 327.

Quant au blason de Villeneuve, il a changé un peu selon les temps, les diverses branches de la famille et les armoristes, de sorte qu'on le rencontre tantôt avec des billettes (au frontispice de l'*Histoire de sainte Roseline de Villeneuve,* op. cit.), tantôt avec des écussons et un *sur le tout d'azur à la fleur de lis d'or* (Rivoire de La Bâtie, *op. cit.,* p. 800, Rietstap chez qui on est surpris de ne rencontrer que cette version, et d'Eschavannes), ici avec un nouveau fretté de six lances dans les claires-voies (Grandmaison, *op. cit.*), là avec les claires-voies vides (Salle des Croisades, *op. et loc. cit.*), etc. Au milieu de ces variantes le modèle à suivre le plus sûr était la pierre armoriée reproduite par Eugène Flandin: elle montre clairement les meubles de l'écu du frère de sainte Roseline (fig. 173).

57—1269. Saint-Paul-de-la-Mer,

au diocèse de Gérone, en Catalogne, ancien couvent bénédictin acheté et transformé en chartreuse par Guillaume de Montegrino, ou Montgri, sacristain de la cathédrale de Gérone, archevêque élu de Tarragone; elle fut unie à la chartreuse de Montalègre en 1433.

112. — *De gueules au mont fleurdelisé d'or,* qui est de Montegrino, ou Montgri. (Pl. XXI)

La description et le dessin de ce blason me viennent d'un héraldiste et généalogiste distingué de Barcelone, Don José-Maria de Alós. Il semble que nous rencontrerons quelques vestiges de ces armes à Montalègre (voir 1415).

En blanc dans Dom Le Vasseur. (A suivre).